



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada



FEUILLE DE ROUTE POUR LA DUALITÉ LINGUISTIQUE CANADIENNE 2008-2013 : *AGIR POUR L'AVENIR*

CADRE HORIZONTAL DE GESTION
ET DE RESPONSABILISATION AXÉ SUR LES RÉSULTATS



Canada 



FEUILLE DE ROUTE POUR LA DUALITÉ LINGUISTIQUE CANADIENNE 2008-2013 : *AGIR POUR L'AVENIR*

CADRE HORIZONTAL DE GESTION
ET DE RESPONSABILISATION AXÉ SUR LES RÉSULTATS





Cette publication est disponible sur demande en médias substituts.

Cette publication est disponible en formats PDF et HTML
à l'adresse internet suivante : <http://www.pch.gc.ca>.

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2009.

No. de catalogue CH14-23/2009F-PDF

ISBN 978-1-100-92190-7



TABLE DES MATIÈRES

FEUILLE DE ROUTE POUR LA DUALITÉ LINGUISTIQUE CANADIENNE 2008-2013 : *AGIR POUR L'AVENIR*

CADRE HORIZONTAL DE GESTION
ET DE RESPONSABILISATION AXÉ SUR LES RÉSULTATS

PRÉFACE.....	4
INTRODUCTION.....	5
1. PRÉSENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE.....	6
1.1 Brève description	6
1.2 Modèle logique.....	7
2. MISE EN OEUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE.....	9
2.1 Responsabilisation	9
2.1.1 Gouvernance	9
2.1.2 Dialogue.....	10
2.2 Gérance et gestion des risques	12
2.2.1 Gestion financière.....	12
2.2.2 Gestion des risques.....	12
2.3 Résultats et rendement	12
2.3.1 Mesure du rendement	12
2.3.2 Reddition de comptes	13
2.3.3 Évaluation sommative horizontale.....	14
CONCLUSION.....	17

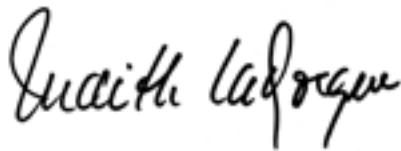


PRÉFACE

La Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : Agir pour l'avenir est une initiative horizontale qui reflète l'engagement du gouvernement du Canada envers la dualité linguistique et les communautés de langue officielle en situation minoritaire. L'investissement de 1,1 milliard de dollars qui accompagne la Feuille de route est réparti entre 14 partenaires fédéraux.

Le Cadre horizontal de gestion et de responsabilisation améliore la coordination et assure la mise en œuvre efficace de la Feuille de route. Conçu de manière à respecter les principes de saine gestion du gouvernement du Canada, ce cadre se conforme à l'engagement du gouvernement fédéral de rendre compte de ses activités aux Canadiens. Il permettra à tous les partenaires fédéraux de la Feuille de route de démontrer la bonne gestion qu'ils ont exercée ainsi que les résultats atteints.

Le Cadre horizontal de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats permettra aussi au gouvernement de surveiller et d'évaluer la mise en œuvre de la Feuille de route et d'utiliser cette information pour faciliter le processus décisionnel et l'élaboration des politiques.



Judith A. LaRocque

Sous-ministre
Ministère du Patrimoine canadien



INTRODUCTION

Ce document présente le Cadre horizontal de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CHGRR) de la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : Agir pour l'avenir* (Feuille de route). Il s'agit d'un investissement à l'échelle gouvernementale sans précédent totalisant 1,1 milliard de dollars sur cinq ans, réparti entre 14 agences et ministères fédéraux (voir le tableau 1).

Le CHGRR décrit brièvement la Feuille de route en identifiant les partenaires fédéraux et le financement alloué. Il dépeint aussi le modèle logique de la Feuille de route en présentant la structure des résultats attendus.

Enfin, le document décrit la mise en œuvre de la Feuille de route en :

- présentant les mécanismes de responsabilisation, notamment la structure de gouvernance et la manière dont le gouvernement du Canada entretient un dialogue continu avec les différents intervenants dans le domaine des langues officielles;
- exposant les mécanismes mis en place pour assurer une gestion adéquate de la Feuille de route; et
- expliquant comment les résultats de la Feuille de route seront mesurés et évalués par la mise en place de stratégies de mesure du rendement, de reddition de comptes et d'évaluation.

Le CHGRR, développé en fonction des principes de saine gestion propres au gouvernement du Canada, permettra de surveiller et d'évaluer la mise en œuvre de la Feuille de route, et de faciliter le processus décisionnel et l'élaboration de politiques.

1 PRÉSENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE

1.1 Brève description

Annoncée en juin 2008, la Feuille de route est une initiative horizontale qui concrétise l'engagement du gouvernement du Canada en faveur de la dualité linguistique. Cet engagement a d'abord été inscrit dans le discours du Trône de 2007, puis dans le budget de 2008. Depuis, il se matérialise progressivement par la mise en œuvre des différentes initiatives de la Feuille de route.

La Feuille de route résulte des consultations menées par le gouvernement du Canada ainsi que des nombreux travaux réalisés par des intervenants clés, notamment les communautés de langue officielle en situation minoritaire (les communautés), les comités parlementaires sur les langues officielles et le Commissariat aux langues officielles.

Grâce à la Feuille de route, le gouvernement du Canada bonifie son appui aux domaines de la santé, de l'immigration, de la justice, du développement économique et des arts et de la culture, et ce, afin d'accroître la capacité des Canadiens d'expression française dans l'ensemble du pays, et d'expression anglaise au Québec, de vivre et de travailler au sein de communautés dynamiques dans la langue officielle de leur choix.

Tableau 1 : Les engagements financiers de la Feuille de route 2008-2013

Noms des partenaires fédéraux de la Feuille de route	Fonds alloués (en millions \$)
1. Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) ¹	0,4
2. Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA)	16,2
3. Bureau du dirigeant principal des ressources humaines (BDPRH) ²	17,0
4. Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)	20,0
5. Conseil national de recherches Canada (CNRC)	10,0
6. Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC)	10,2
7. Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO)	3,2
8. École de la fonction publique du Canada (EFPC)	2,5
9. Industrie Canada / Initiative fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario (IC / FedNor)	10,5
10. Justice Canada (JC)	93,0
11. Patrimoine canadien (PCH) • Secrétariat des langues officielles (SLO)	611,0 13,5
12. Ressources humaines et développement des compétences Canada (RHDC) ³	94,0
13. Santé Canada (SC)	174,3
14. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	34,0
Total	1 109,8

¹ Après l'annonce de la Feuille de route et pour des raisons d'efficacité dans la mise en œuvre des programmes au profit des communautés dans le Nord, le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada a été ajouté comme partenaire de la Feuille de route. Des fonds sont transférés par le ministère de l'Industrie à cette fin.

² Créé en 2009, le Bureau du dirigeant principal des ressources humaines regroupe l'Agence de la fonction publique du Canada et les secteurs du Secrétariat du Conseil du Trésor qui s'occupent de la rémunération et de ressources humaines.

³ En 2008, le ministère des Ressources humaines et développement social Canada a pris le nom de Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

Des initiatives concrètes, notamment en matière de développement économique et culturel et d'éducation appuient le développement des communautés dans leur vie quotidienne et leur milieu de travail. La Feuille de route propose également des investissements additionnels dans le domaine de l'industrie langagière, la traduction et la jeunesse pour permettre à tous les Canadiens de bénéficier davantage de la dualité linguistique en ayant à leur portée des outils appropriés.

Ces nouvelles initiatives viennent s'ajouter aux investissements qui ont permis au gouvernement du Canada d'améliorer l'accès aux services dans les deux langues officielles, particulièrement dans les domaines de la justice et de la santé. Ces initiatives sont mises en œuvre dans le cadre du Programme des langues officielles qui regroupe l'ensemble des activités permettant à l'administration fédérale de remplir les obligations et les engagements du gouvernement aux termes de la *Loi sur les langues officielles*.

Le texte complet de la Feuille de route est disponible sur le site Web du ministère du Patrimoine canadien à <http://www.pch.gc.ca/pgm/slo-ols/pubs/08-13-LDL/index-fra.cfm>

1.2 Modèle logique

Le modèle logique illustre comment les initiatives de la Feuille de route contribuent aux résultats attendus (voir la figure 1) en liant les activités et les divers niveaux de résultats attendus.

À long terme, la Feuille de route vise à permettre aux Canadiens de bénéficier des avantages de la dualité linguistique, de vivre et de travailler au sein de communautés reflétant les valeurs canadiennes en ce qui concerne l'utilisation des langues française et anglaise, ainsi que d'avoir accès aux services gouvernementaux dans la langue officielle de leur choix. Ce résultat est basé sur la participation de tous les Canadiens à la dualité linguistique et sur l'appui aux communautés.

À court terme, l'atteinte de ce résultat ultime est tributaire de huit résultats immédiats. D'une part, il s'agit promouvoir :

- un accès continu et accru à des services de justice dans les deux langues officielles;
- un accès continu et accru à des services de santé dans les deux langues officielles;
- le développement social et économique des communautés;
- une meilleure connaissance et utilisation des deux langues officielles; et
- un meilleur accès aux expressions culturelles des deux groupes linguistiques.

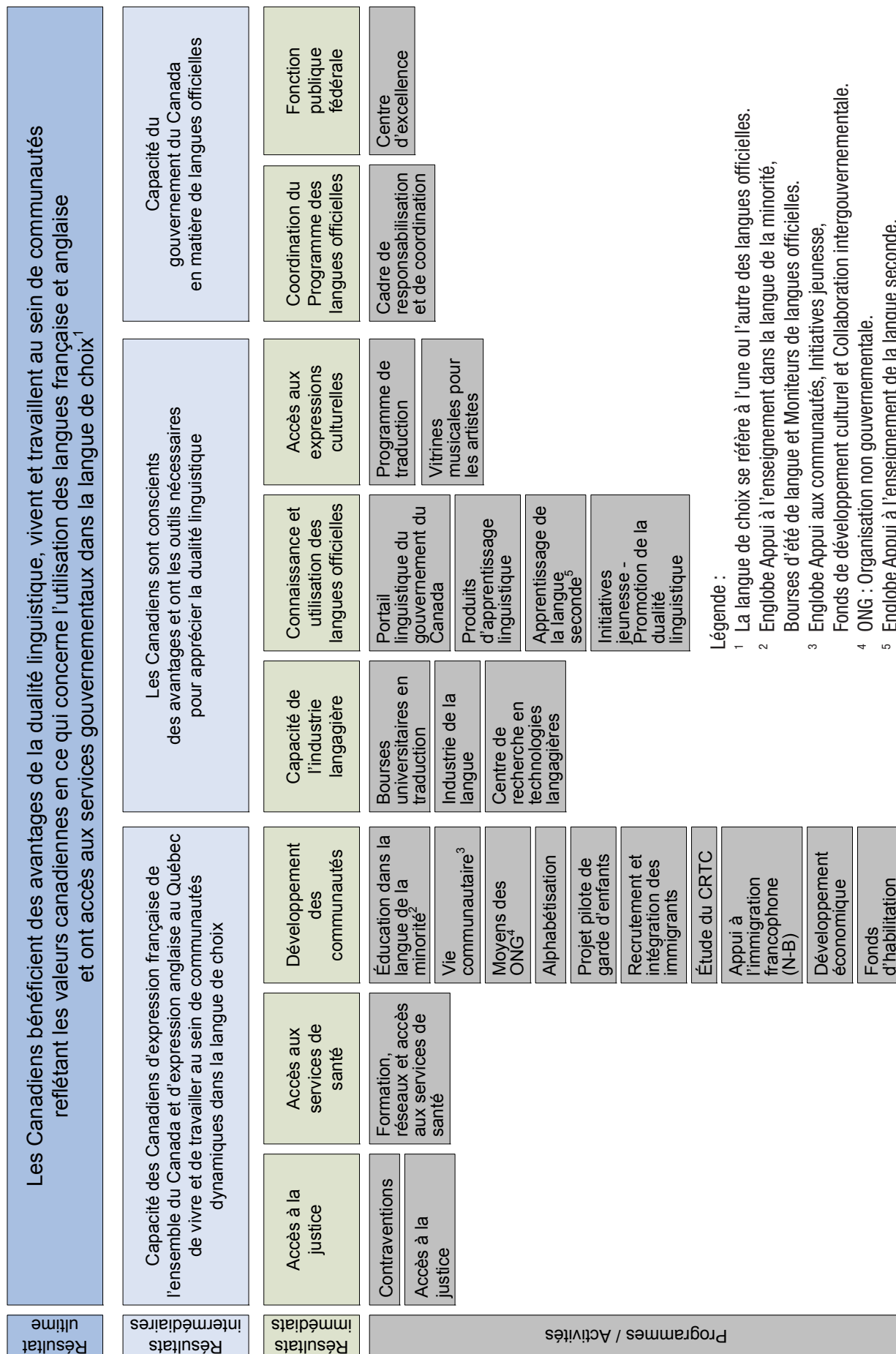
D'autre part, la Feuille de route permettra de renforcer :

- la capacité de l'industrie langagière;
- la coordination du Programme des langues officielles; et
- la dualité linguistique au sein de la fonction publique fédérale.

Entre le résultat ultime à long terme et les résultats immédiats à court terme, trois résultats intermédiaires sont attendus :

- accroître la capacité des Canadiens d'expression française de l'ensemble du Canada, et d'expression anglaise du Québec, de vivre et de travailler au sein de communautés dynamiques dans la langue officielle de leur choix;
- accroître la proportion de Canadiens qui sont conscients des avantages de la dualité linguistique et qui ont les outils nécessaires pour l'apprécier; et
- renforcer la capacité du gouvernement du Canada en matière de langues officielles.

Figure 1 : Le modèle logique de la Feuille de route



Légende :

- ¹ La langue de choix se réfère à l'une ou l'autre des langues officielles.
- ² Englobe Appui à l'enseignement dans la langue de la minorité, Bourses d'été de langue et Moniteurs de langues officielles.
- ³ Englobe Appui aux communautés, Initiatives jeunesse, Fonds de développement culturel et Collaboration intergouvernementale.
- ⁴ ONG : Organisation non gouvernementale.
- ⁵ Englobe Appui à l'enseignement de la langue seconde, Bourses d'été de langue et Moniteurs de langues officielles.

2 MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE

2.1 Responsabilisation

Afin d'assurer une gouvernance adéquate et d'entretenir un dialogue constructif avec les intervenants, la mise en place de mécanismes de responsabilisation pour mettre en œuvre la Feuille de route constitue une priorité.

2.1.1 Gouvernance

La gouvernance d'une initiative horizontale comme la Feuille de route s'avère complexe en raison du grand nombre de partenaires fédéraux et d'initiatives. Afin de faciliter les activités de mise en œuvre et de reddition de comptes, une structure de gouvernance formelle a été établie (voir la figure 2).

La responsabilité de la mise en œuvre de la Feuille de route est partagée entre le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles⁴ et ses homologues des ministères et agences partenaires. Le Ministre est appuyé par un Comité des sous-ministres adjoints sur les langues officielles qui agit au nom des 14 partenaires fédéraux de la Feuille de route et assure aussi la direction du Programme des langues officielles. Le Comité prend des décisions et veille à la coordination des actions des partenaires fédéraux. Il assure également la direction de la mise en œuvre du CHGRR et supervise l'évaluation sommative horizontale de la Feuille de route.

Trois comités interministériels appuient le Comité des sous-ministres adjoints sur les langues officielles :

- Le Comité interministériel de politiques offre un forum d'échange d'information aux partenaires fédéraux afin de présenter une approche commune à l'égard du Programme des langues officielles;

- Le Comité interministériel de gestion du Programme des langues officielles facilite et structure la coordination interministérielle du Programme des langues officielles, et plus particulièrement de la Feuille de route, notamment en évaluant sa mise en œuvre et en renforçant l'ensemble des processus de gestion et de reddition de comptes; et
- Le Comité de coordination de la recherche sur les langues officielles veille à ce que la recherche sur les langues officielles soit menée de manière coordonnée et que ses résultats soient largement diffusés.

Cette structure de gouvernance favorise la participation active des partenaires fédéraux aux activités suivantes :

- les différentes facettes opérationnelles de la mise en œuvre de la Feuille de route;
- la prise de décision informée; et
- l'établissement de mécanismes rigoureux de reddition de comptes afin d'atteindre les résultats escomptés.

La structure de gouvernance clarifie les rôles et les responsabilités des partenaires fédéraux et du Secrétariat des langues officielles : les partenaires fédéraux de la Feuille de route demeurent responsables de la gestion des programmes et des ressources qui leur sont attribués, ainsi que de la reddition de comptes sur les résultats planifiés et accomplis; ils sont spécifiquement tenus de rendre compte au Secrétariat des langues officielles de la planification et du rendement des initiatives financées par les fonds de la Feuille de route.

Le Secrétariat des langues officielles est notamment chargé :

- d'appuyer le Ministre responsable des langues officielles ainsi que les cadres supérieurs des ministères, institutions et organismes fédéraux dans la coordination de l'ensemble des activités du gouvernement en matière de langues officielles;

⁴ Le ministre du Patrimoine canadien est aussi responsable des langues officielles et est, à ce titre, responsable de la mise en œuvre de la Feuille de route.

- d'appuyer le Comité des sous-ministres adjoints sur les langues officielles;
- de coordonner l'action gouvernementale;
- de coordonner la reddition de comptes de la Feuille de route; et
- de sensibiliser les institutions fédérales aux engagements et aux priorités gouvernementales dans le cadre de leurs obligations par rapport à la *Loi sur les langues officielles*.

Le Groupe du droit des langues officielles du ministère de la Justice assure également des fonctions de coordination notamment :

- l'élaboration et la coordination de la position du gouvernement dans les litiges mettant en cause des droits linguistiques;
- l'élaboration d'orientations à l'égard des droits linguistiques; et
- l'examen des initiatives, des programmes et des orientations politiques susceptibles d'influencer les langues officielles pour en dégager les implications juridiques.

D'autres entités sont chargées de s'assurer que le gouvernement du Canada respecte ses obligations en matière de langues officielles :

- Le Commissariat aux langues officielles veille au respect de la *Loi sur les langues officielles*. Pour ce faire, le commissaire aux langues officielles mène des enquêtes à la suite de plaintes reçues et fait des recommandations à l'institution visée. Le commissaire peut également déposer un rapport au Parlement si aucune suite n'est donnée à ses recommandations. Le commissaire peut en outre exercer un recours judiciaire auprès de la Cour fédérale ou comparaître à titre d'intervenant. Chaque année, le commissaire dépose au Parlement un rapport d'activités du Commissariat pour l'année précédente; et

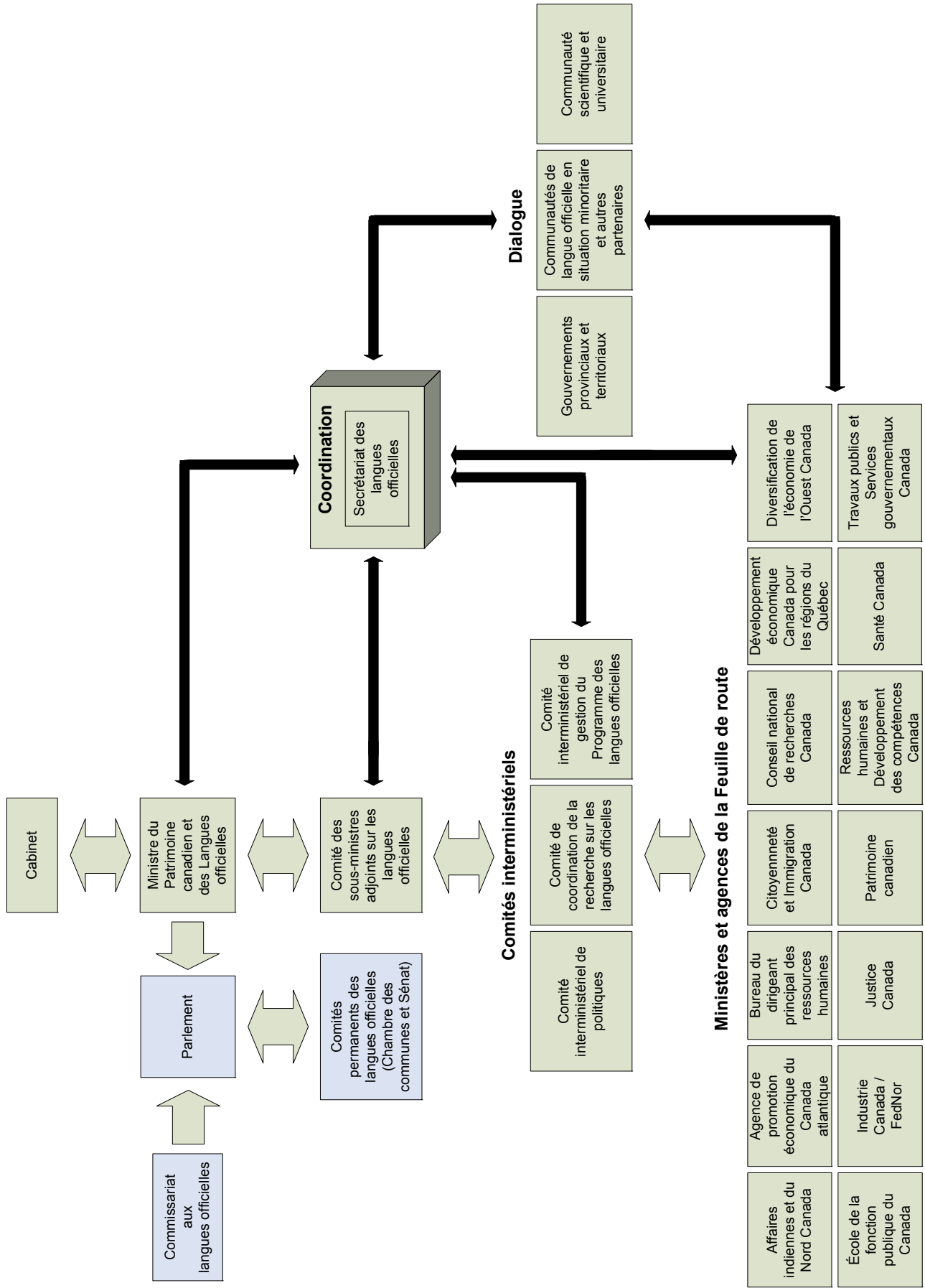
- Les comités permanents sur les langues officielles de la Chambre des Communes et du Sénat exercent des rôles de surveillance de l'application de la *Loi sur les langues officielles* et du cadre législatif en vigueur. Ces comités examinent les rapports annuels du commissaire aux langues officielles, du ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles et du président du Conseil du Trésor. Le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles et d'autres ministres peuvent être appelés à comparaître devant les deux comités concernant le Programme des langues officielles dont la Feuille de route.

2.1.2 Dialogue

Le gouvernement du Canada travaille avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les communautés et l'ensemble des Canadiens pour mettre en œuvre la Feuille de route. Voici quelques activités qui favorisent le dialogue et le partage d'information :

- la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne qui a lieu tous les ans favorise les échanges entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux et renforce la collaboration intergouvernementale et le partage d'information;
- les rencontres avec les représentants des communautés offrent l'occasion de discuter de l'élaboration ou de la mise en œuvre de politiques et de programmes; et
- les travaux de recherche de la communauté scientifique et universitaire apportent des informations de qualité qui contribuent à améliorer la compréhension de l'évolution de la situation des langues officielles partout au pays. Les résultats de recherche éclairent la réflexion et enrichissent les discussions.

Figure 2 : La structure de gouvernance de la Feuille de route



2.2 Gérance et gestion des risques

Mettre en application une gérance adéquate permet d'assurer la mise en place d'un système de contrôle à la fois intégré et efficace en ce qui concerne la gestion financière de manière à respecter les exigences du Secrétariat du Conseil du Trésor et à mettre en œuvre une stratégie de gestion des risques qui présente des réponses adaptées aux risques identifiés.

2.2.1 Gestion financière

La gestion des investissements de la Feuille de route permet d'avoir un portrait intégré de l'information financière au niveau des initiatives et des organismes, facilitant ainsi la planification, le suivi et la reddition de comptes des initiatives de la Feuille de route.

Les partenaires fédéraux demeurent responsables de la mise en œuvre de leurs propres programmes, en accord avec le mandat qui leur est assigné et avec le soutien de l'Agent financier supérieur de chaque institution. De plus, ils doivent fournir au Secrétariat des langues officielles, au moins deux fois par année, l'information financière sur leurs initiatives en s'assurant de sa qualité et de sa fiabilité. Les renseignements obtenus sont colligés tous les ans dans le *Rapport sur les plans et priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement de Patrimoine canadien* (sous la rubrique des initiatives horizontales).

Pour les initiatives de la Feuille de route comme pour leurs autres programmes, les partenaires fédéraux suivent les procédures financières établies par les organismes centraux.

2.2.2 Gestion des risques

L'ampleur de l'exercice de coordination et de reddition de comptes d'une initiative horizontale comme la Feuille de route génère des défis de gestion importants. En effet, le nombre de partenaires fédéraux impliqués et d'initiatives mises en œuvre rend complexes les activités de suivis, de collecte et d'analyse de l'information.

Deux stratégies viennent faciliter la gestion des risques de la Feuille de route :

- Une stratégie de gestion des risques identifie les principaux risques liés à la mise en œuvre de la Feuille de route et propose des moyens pour atténuer les effets négatifs potentiels de ces risques. Les risques sont évalués en fonction de leur impact et de leur probabilité. Le développement de stratégies d'atténuation pour chacun de ces risques maximise les chances d'atteindre les objectifs globaux de la Feuille de route; et
- Une stratégie globale de rendement identifie comment et à quelle fréquence est mesurée la progression vers l'atteinte de résultats. Un suivi périodique des progrès des initiatives permet de maximiser les chances d'atteinte des résultats prévus et favorise une réaction rapide en cas de problème.

2.3 Résultats et rendement

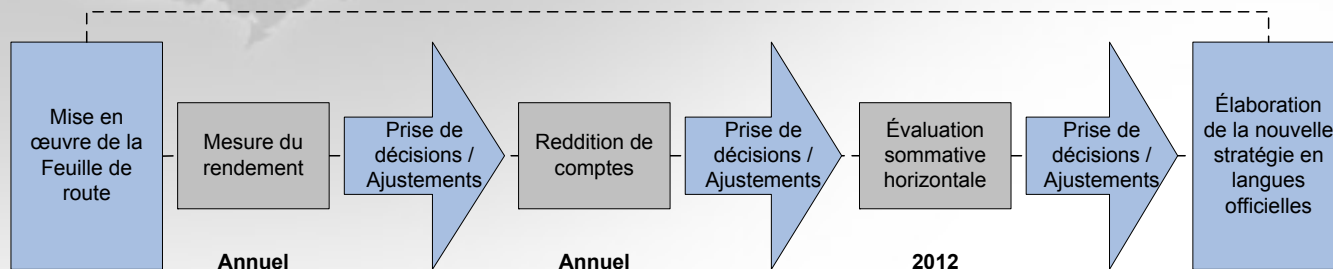
Pour mesurer le rendement et démontrer les résultats de la Feuille de route, le CHGRR comporte trois stratégies intégrées : la stratégie de mesure du rendement, la stratégie de reddition de comptes et la stratégie d'évaluation. Ces stratégies aident à guider la prise de décision afin d'optimiser les ressources investies (voir la figure 3).

2.3.1 Mesure du rendement

Développée à partir du modèle logique de la Feuille de route (et des modèles logiques des diverses initiatives), la stratégie de mesure du rendement du CHGRR est un processus continu de cueillette, d'analyse et d'utilisation de l'information sur les résultats de la Feuille de route.

Tout au long de la période de mise en œuvre de la Feuille de route, le Secrétariat des langues officielles collige les informations transmises par les partenaires (ressources utilisées, activités réalisées et résultats atteints) au moyen d'un système de gestion de l'information sur le rendement.

Figure 3 : Les stratégies intégrées des résultats et du rendement de la Feuille de route



Pour chaque initiative, extrant, résultat immédiat et intermédiaire, la stratégie de mesure du rendement répertorie divers types d'information :

- des indicateurs de rendement qui permettent de comparer les résultats atteints et les objectifs fixés. La pertinence, la crédibilité, la clarté, la précision, la fiabilité, la comparabilité, la cohérence et la faisabilité sont autant de critères qui ont servi à l'élaboration des indicateurs;
- des sources de données brutes ou secondaires, internes ou externes aux partenaires fédéraux;
- la fréquence de la collecte de données;
- des responsabilités pour la collecte de données;
- des cibles de rendement;
- des dates de réalisation des cibles; et
- des données de référence.

À chaque indicateur correspondent une cible à atteindre, une date de réalisation et, lorsque possible, des données de référence. De plus, le dialogue continu avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, la communauté scientifique et universitaire, les communautés et les autres bénéficiaires des initiatives de la Feuille de route assure la cueillette et la validation des données. La mesure continue du rendement permet d'effectuer les activités suivantes :

- examiner le rendement de chaque initiative;
- décider des ajustements nécessaires pour assurer l'atteinte des résultats escomptés;

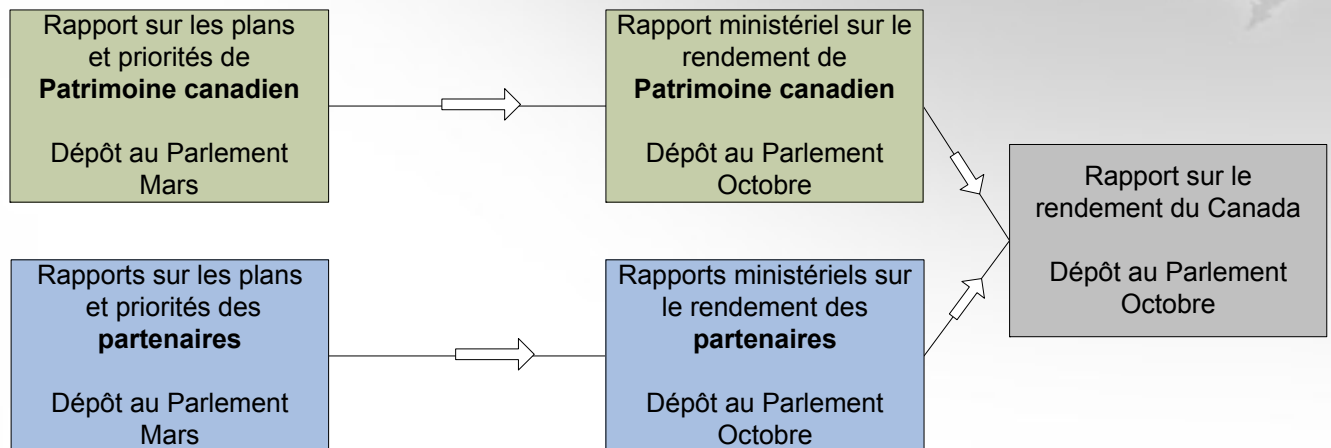
- fournir de l'information à jour et en temps opportun pour soutenir la prise de décision;
- faire le suivi annuel des allocations budgétaires; et
- répondre aux exigences de la responsabilisation et des rapports sur le rendement.

2.3.2 Reddition de comptes

La stratégie de reddition de comptes de la Feuille de route se conforme à l'engagement du gouvernement du Canada d'assurer aux Canadiens que les programmes gouvernementaux sont gérés de manière efficace et transparente. Ainsi, démontrer que les ressources de la Feuille de route sont optimisées et investies dans des projets pertinents constitue le fondement de la stratégie de reddition de comptes. L'ensemble des données collectées et analysées dans le cadre de la stratégie de mesure du rendement constitue la principale source d'information de reddition de comptes de la Feuille de route dans le *Rapport ministériel sur le rendement* qui est soumis au Parlement, habituellement en octobre, par le président du Conseil du Trésor au nom du ministre du Patrimoine canadien.

Le *Rapport ministériel sur le rendement* contient les réalisations en fonction des attentes préalablement définies dans le *Rapport sur les plans et priorités* de Patrimoine canadien qui est habituellement déposé au Parlement à la fin du mois de mars. Le *Rapport sur les plans et priorités* présente les ressources prévues, les activités et les résultats attendus des 14 partenaires fédéraux de la Feuille de route.

Figure 4 : La reddition de comptes annuelle de la Feuille de route



Les Canadiens peuvent aussi s'informer des réalisations de la Feuille de route en consultant les *Rapports ministériels sur le rendement* des partenaires fédéraux, lesquels donnent suite aux engagements décrits dans les *Rapports sur les plans et priorités*, selon leurs architectures d'activités de programmes. De plus, le *Rapport sur le rendement du Canada*, publié annuellement, offre des renseignements sur la contribution de la Feuille de route aux objectifs globaux du gouvernement.

L'ensemble des mécanismes de la reddition de comptes (voir la figure 4) vise donc à :

- démontrer aux Canadiens comment les initiatives de la Feuille de route sont mises en œuvre;
- assurer la transparence des modalités d'exécution des diverses initiatives; et
- fournir une information fiable pour la prise de décision.

2.3.3 Évaluation sommative horizontale

La collecte et l'analyse systématiques de données pertinentes sur la Feuille de route s'effectueront dans le cadre d'une évaluation sommative horizontale conjointement supervisée par tous les partenaires fédéraux avant que l'initiative ne prenne

fin en mars 2013. Cette évaluation se conforme à la politique d'évaluation du Conseil du Trésor qui recommande la réalisation d'évaluations en temps opportun afin de répondre aux besoins liés à la prise de décision.

Chaque ministère et agence partenaire effectuera une évaluation sommative de ses initiatives avant février 2012, s'il y a lieu (voir la figure 5). Ces évaluations porteront sur l'atteinte des résultats immédiats des initiatives individuelles et sur la manière dont ces résultats contribuent aux résultats immédiats de la Feuille de route. Ces évaluations constitueront une importante source d'informations pour l'évaluation sommative horizontale. Les *Rapports ministériels sur le rendement*, publiés tous les ans par les partenaires de la Feuille de route, offrent une source supplémentaire d'information.

Pour faciliter et optimiser le processus d'évaluation sommative horizontale qui se déroulera de janvier 2011 à novembre 2012, deux comités de travail seront créés : le Groupe de travail interministériel sur l'évaluation et le Comité directeur interministériel de l'évaluation, respectivement composés d'évaluateurs principaux et de chefs d'évaluation des partenaires fédéraux. Ces deux comités auront pour mandat de superviser la conception et la réalisation de l'évaluation.

Figure 5 : Les évaluations sommatives de la Feuille de route

Ministères / Agences	Évaluations sommatives individuelles Avant février 2012 ¹
AINC	Développement économique
APECA	Appui à l'immigration francophone (N-B)
	Développement économique
BDPRH	Centre d'excellence
CIC	Recrutement et intégration des immigrants
CNRC	Centre de recherche en technologies langagières
DEC	Développement économique
DEO	Développement économique
EFPC	Produits d'apprentissage linguistique
IC / FedNor	Développement économique
JC	Accès à la justice
	Cadre de Responsabilisation et de Coordination
	Contraventions
PCH	Apprentissage de la langue seconde ²
	Éducation dans la langue de la minorité ³
	Étude du CRTC
	Programme de traduction
	Vie communautaire ⁴
	Vitrines musicales pour les artistes
	Cadre de Responsabilisation et de Coordination (SLO)
RHDCC	Alphabétisation
	Fonds d'habilitation
	Moyens des ONG ⁵
	Projet pilote de garde d'enfants
SC	Formation, réseaux et accès aux services de santé
TPSGC	Industrie de la langue
	Portail linguistique du gouvernement du Canada
	Bourses universitaires en traduction

Évaluation sommative horizontale de la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : Agir pour l'avenir (2012)

Légende :


¹ S'il y a lieu.

² Englobe Appui à l'enseignement de la langue seconde, Bourses d'été de langue et Moniteurs de langues officielles.

³ Englobe Appui à l'enseignement dans la langue de la minorité, Bourses d'été de langue et Moniteurs de langues officielles.

⁴ Englobe Appui aux communautés, Initiatives jeunesse, Fonds de développement culturel et Collaboration intergouvernementale.

⁵ ONG : Organisation non gouvernementale.



Deux enjeux seront au centre de l'évaluation sommative horizontale. D'une part, l'évaluation de la mise en œuvre examinera les modalités de fonctionnement de la Feuille de route et s'intéressera à la responsabilisation, à la gouvernance et aux mécanismes de prestation de services. Elle déterminera si :

- les ressources prévues ont été investies;
- les partenariats prévus ont été réalisés;
- les clientèles ciblées ont été rejointes; et
- les activités ont été réalisées comme prévu.

D'autre part, les questions d'évaluation des résultats aideront à déterminer dans quelle mesure la Feuille de route a atteint les résultats intermédiaires (voir la figure 1). Elles s'intéresseront donc :

- aux changements dans la capacité des Canadiens de vivre et de travailler au sein de communautés dynamiques dans la langue officielle de leur choix;
- à l'augmentation de la proportion de Canadiens qui sont conscients des avantages de la dualité linguistique et qui disposent d'outils pour l'apprécier; et
- au renforcement de la capacité du gouvernement du Canada en matière de langues officielles.

L'évaluation sommative horizontale offrira aussi l'occasion de mener une réflexion sur la prise en compte de nouvelles alternatives afin de faciliter le processus décisionnel en matière de planification et de conception de programmes et d'établissement des priorités touchant les langues officielles.

Les résultats de l'évaluation sommative horizontale constitueront une source de renseignements fiables et opportuns pour les cadres supérieurs et les ministres des divers ministères et agences partenaires. L'évaluation s'avérera utile à plus d'un titre : elle contribuera aux mécanismes de la responsabilisation à l'égard du Parlement et des Canadiens; elle permettra aux partenaires fédéraux de rendre compte de façon crédible des résultats obtenus au moyen des ressources investies; et

elle appuiera l'amélioration des politiques et des programmes en aidant à cerner les leçons apprises et les pratiques exemplaires.



CONCLUSION

Le Cadre horizontal de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats propose une structure de gouvernance qui établit clairement la répartition des rôles et des responsabilités des partenaires de la Feuille de route et met en place des processus et des mécanismes formels pour en faciliter la mise en œuvre et la mesure du rendement.

Cette approche se base sur une participation active et responsable des partenaires fédéraux à toutes les étapes de la Feuille de route ainsi que sur la coordination des efforts de tous. À terme, le CHGRR permettra aux partenaires fédéraux de la Feuille de route de démontrer la bonne gestion des ressources allouées, la responsabilisation exercée et les résultats atteints.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Ministère du Patrimoine Canadien
Secrétariat des langues officielles
25, rue Eddy
Gatineau (Québec) K1A 0M5

Téléphone* : 819 997-0055

Ligne téléphonique sans frais* : 1 866 811-0055

ATME** (sans frais) : 1 888 997-3123

Télécopieur : 819 934-9199

Courrier électronique: SLO-OLS@pch.gc.ca

Site Web : <http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/pgm/slo-ols/index-fra.cfm>

* Des agents sont disponibles pour répondre à vos questions, du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00 (heures de l'est).

**L'ATME est un appareil de télécommunication pour les personnes sourdes, malentendantes ou qui ont des troubles de la parole.